



PAROISSE SAINT VINCENT DE PAUL EN OSTREVANT

La fête de la TOUSSAINT, comme son nom l'indique est la fête de tous les saints. Nous célébrons la gloire de nos frères les saints, personnes inconnues dont l'histoire n'a pas retenu les noms. Peut-être notre aïeul est saint, glorifié en son corps dans la gloire de Dieu...

Le mardi 1^{er} novembre 2022 la messe sera dite

à 10h 30 en l'église Saint Gilles de Pecquencourt

Mais comme nous ne savons pas si nos défunts sont déjà glorifiés dans leur corps, par humilité et par esprit de communion, le lendemain, **le 2 novembre** nous prions pour tous les défunts de nos familles qui ne sont pas encore glorifiés et qui ont besoin de notre prière.

Ce jour est pour nous jour de prière, au lieu de se laisser aller à l'insouciance, nous nous tournerons vers le Seigneur pour le prier : c'est **le mercredi 2 novembre**.

Le plus souvent le 2 novembre est un jour travaillé, voilà pourquoi nous allons au cimetière la veille qui est un jour chômé.

Ce mercredi 2 novembre la messe sera dite

à 18 h00 en l'église Saint Nicolas de Montigny.

Nous recommanderons les défunts de l'année et nous prions aussi pour tous les défunts que vous avez recommandés.

Les noms de mes défunts écrits ci-dessous seront portés à l'autel. (Merci d'écrire en capitales d'imprimerie)

.....

.....

.....

.....

.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Si vous souhaitez qu'une messe soit célébrée durant l'année, veuillez noter la date et les intentions pour les quelles il sera fait mémoire. L'offrande d'une messe est fixée à 18 € par l'Archevêché.

Messe en union avec DATE..... à l'église de

.....
.....
.....
.....
.....

La feuille et votre don (en espèces ou en chèque) sont à déposer avant le 28 octobre 2022.

Pour LOFFRE chez Marie-Hélène DUPUIS 1214 rue des Moines

Pour MONTIGNY chez l'Abbé Serge HERMANT 51 rue du Presbytère

Pour VRED chez Henria BIELAWSKI 252 rue des Frères Sans

Pour LALLAING chez Marie-Jo WOZNIAK 3 rue des Hortensias

Pour PECQUENCOURT chez Françoise BROUTIN 25 rue du Beffroi

ou au secrétariat de la Paroisse 6 rue d'Anchin

Les chèques sont à libeller au nom de ADC Paroisse Saint Vincent

Serge Hermant curé de la Paroisse, Marylise, Françoise et les chrétiens qui accompagnent les familles en deuil et font partie des équipes funéraires dans la Paroisse.